

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 14 avril 2015 à 19 h, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Sandra East, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, MM. Denis Chabot et Antonio Ciarciaglino, tous commissaires formant quorum.

MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat. et Mme Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm.

Mmes Johanne Beaulieu, Paule Fortier et Corinne Payne ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

La présidente, Mme Paule Fortier, ayant prévenu de son absence, la séance est ouverte par la vice-présidente de la Commission scolaire, Mme Josée Bastien, conformément aux articles 158 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*. Les commissaires présents forment quorum.

Il est 19 h.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n^o CE-150414-2768

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2015.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-150414-2769

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADOPTER tel quel le projet d'ordre du jour, lequel comprend les sujets suivants, en plus des points statutaires :

4. Probation de gestionnaires;
5. Travaux dans nos établissements :
 - 5.1. Mise aux normes du bâtiment à l'école Curé-Paquin – Adjudication de contrat;

- 5.2. Résiliation de contrat pour la firme professionnelle en ingénierie (structure) pour le projet de vétusté à l'école Horizon-du-Lac – Adoption;
- 5.3. Nomination d'une firme d'ingénierie en civil pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Horizon-du-Lac) – Adoption;
- 7. Varia;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

PROBATION DE GESTIONNAIRES

La Direction générale fait rapport sur la probation de six gestionnaires. Elle indique que Mmes Josée Brunelle, directrice à l'école Curé-Paquin, Louise Isabelle Couture, directrice adjointe à la Polyvalente Deux-Montagnes, Stéphanie Leclerc, directrice à l'école secondaire Jean-Jacques-Rousseau, Marie-Claude Matteau, directrice à l'école Cœur à cœur, l'Alternative, Isabelle Sirois, directrice adjointe à l'école des Perséides et M. Patrick Courtemanche, directeur adjoint à la Polyvalente Deux-Montagnes, ont accompli cette étape avec succès.

MISE AUX NORMES DU BÂTIMENT À L'ÉCOLE CURÉ-PAQUIN – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CE-150414-2770

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-140625-4113);

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-021-0138 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de mise aux normes du bâtiment à l'école Curé-Paquin;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de Serge Falardeau Architecte inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de mise aux normes du bâtiment à l'école Curé-Paquin, à l'entrepreneur général Malo Lacombe Construction pour la somme de 192 777 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjuger le contrat de réalisation des travaux de mise aux normes du bâtiment à l'école Curé-Paquin, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

RÉSILIATION DE CONTRAT POUR LA FIRME PROFESSIONNELLE EN INGÉNIERIE (STRUCTURE) POUR LE PROJET DE VÉTUSTÉ À L'ÉCOLE HORIZON-DU-LAC

Résolution n° CE-150414-2771

ATTENDU les travaux de vétusté de l'école Horizon-du-Lac approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2014-2015 (rés. n° CC-140625-4113);

ATTENDU que la Commission scolaire a retenu les services de la firme Cima + s.e.n.c. en ingénierie (structure) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de vétusté à l'école Horizon-du-Lac (rés. n° CE-150107-2743);

ATTENDU qu'un contrat de services a été signé avec cette firme;

ATTENDU que cette firme a été retenue pour un projet de rénovation;

ATTENDU la modification du projet de vétusté de l'école Horizon-du-Lac pour un projet de construction d'une nouvelle école conformément à la résolution n° CC-150324-4238;

ATTENDU qu'il y a lieu de résilier le contrat avec cette firme;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE RÉSILIER le contrat conclu entre la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles et Cima + s.e.n.c. en ingénierie (structure);

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE RESCINDER la résolution n° CE-150107-2743 à toutes fins que de droit.

Adopté

NOMINATION D'UNE FIRME PROFESSIONNELLE EN INGÉNIERIE (CIVIL) POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE PRIMAIRE À SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC (HORIZON-DU-LAC)

Résolution n° CE-150414-2772

ATTENDU l'autorisation du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de procéder à la construction d'une nouvelle école sur le terrain de l'école Horizon-du-Lac et de démolir l'ancien bâtiment une fois la construction terminée;

ATTENDU la modification du projet de vétusté de l'école Horizon-du-Lac pour un projet de construction d'une nouvelle école conformément à la résolution n° CC-150324-4238;

ATTENDU que la Commission scolaire doit retenir les services d'une firme professionnelle en ingénierie (civil) pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01) et le *Règlement sur la délégation de pouvoirs* (SIP-08) de la Commission scolaire;

ATTENDU que le coût estimé des honoraires pour les services de la firme professionnelle en ingénierie (civil) sera inférieur à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RETENIR la firme professionnelle en ingénierie (civil) Stantec inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'une école primaire à Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Horizon-du-Lac);

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer ledit contrat ou à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus.

Adopté

RÉAMÉNAGEMENT DU DÉBARCADÈRE D'AUTOBUS À L'ÉCOLE DES PINS – ADJUDICATION DE CONTRAT

Résolution n° CE-150414-2773

ATTENDU les travaux approuvés dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » (rés. n° CC-140625-4113);

ATTENDU l'appel d'offres public n° PRMI-074-0153 pour le choix de l'entrepreneur général concernant les travaux de réaménagement du débarcadère d'autobus à l'école des Pins;

ATTENDU le résultat de l'appel d'offres public;

ATTENDU la délégation de pouvoirs faite au comité exécutif pour l'octroi des contrats d'une valeur située entre 100 000 \$ et 250 000 \$;

ATTENDU la recommandation de Beaudoin Hurens inc.;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADJUGER le contrat d'exécution des travaux de réaménagement du débarcadère d'autobus à l'école des Pins, à l'entrepreneur général Desjardins Excavation inc. pour la somme de 108 385 \$, toutes taxes exclues, à titre de plus bas soumissionnaire conforme;

D'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles à signer un bon de commande initiant le processus;

D'AUTORISER la présidente du comité exécutif et le directeur général à signer tout document devant donner effet aux présentes;

D'AUTORISER le directeur général, en cas de désistement du plus bas soumissionnaire, à adjuger le contrat de réalisation des travaux de réaménagement du débarcadère d'autobus à l'école des Pins, au plus bas soumissionnaire conforme suivant, selon les modalités prévues à l'appel d'offres, suivant la recommandation du professionnel et selon les disponibilités budgétaires et à signer tout document devant donner effet aux présentes;

DE DEMANDER, le cas échéant, au directeur général de faire rapport de cette adjudication à une séance subséquente du comité exécutif.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n^o CE-150414-2774

Il est proposé par Mme Sandra East

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 19 h 30.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général